

20190131_DL_07

OBJET :
Création d'un centre de services numériques mutualisés – demande de financement

Date de convocation :
15 janvier 2019

Date de séance:
31 janvier 2019

Date d'affichage :
11 février 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 15

Membres votants : 25

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 11h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Marie-Christine MAILLART, Laurent PARSIS, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Pascal BOHIN à Philippe VARLET
Rémi BOUTROY à Fabrice FRION
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
James HECQUET à Ernest CANDELA
Frédéric LECOMTE à Philippe SY
Gérard PARAISOT à Philippe COCQ
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Annie VERRIER à Denis DEMARCY

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 approuvé lors de la séance du comité syndical du 12 décembre 2019,
- Vu le projet de création d'un centre de services numériques mutualisés pour les collectivités de la Région Hauts de France,
- Vu la délibération du Comité syndical n°3 du 12 décembre 2018 portant sur l'acquisition du Data center dédié au projet de centre de services numériques mutualisés,

Considérant que ce projet du syndicat mixte Somme Numérique répond aux critères de financement du Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020 sur le guichet « Mission du développement des usages numériques »,

DELIBERE

ARTICLE 1 – la mise en œuvre du projet de création d'un centre de services numériques mutualisés à vocation régionale est approuvée selon le plan de financement suivant :

| Financement | Montant | Taux |
|----------------------|---------------------|--------|
| FEDER | 995 600,00 | 40% |
| Recettes éventuelles | 121 011,00 | 4,86% |
| Autofinancement | 1 372 389,00 | 55,14% |
| Total | 2 489 000,00 | |

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 080-258004365-20190131-190131_CS_DEL7-DE

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à déposer la demande de financement correspondante.

ARTICLE 3 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.